

Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires

Affaire suivie par : Sarah MARTIN Ligne directe : 04 90 14 87 26 Courriel : smartin@vaucluse.cci.fr



Monsieur Le Maire Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue 35 Place du 8 mai 1945 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue

Avignon, le

N/Réf.: SMA/NF-56-06-2024

Objet : Extrait certifié conforme portant sur la Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme d'Entraigues-sur-la-Sorgue

Monsieur Le Maire,

A la suite de la tenue de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse en date du 29 mai 2024, nous vous prions de trouver en pièce jointe un extrait certifié conforme de la délibération relative aux avis émis en tant que Personne Publique Associée.

Cette délibération valide l'avis émis le 11/04/2024 portant sur la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

Gilbert MARCELLI

Président



Extrait des délibérations adoptées





Recueil des délibérations adoptées

Table des matières

1ère PARTIE: INSTITUTIONNEL

1.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MARS 2024	5	
2.	INFOS DU PRESIDENT	6	
3.	CODE DE L'URBANISME :		
	VALIDATION DES AVIS EMIS DEPUIS LE 2 FEVRIER 2024	8	



Recueil des délibérations adoptées

Membres titulaires présents

Mesdames Céline LAGET, Roselyne MACARIO, Catherine PANATTONI, Florence SENTILHES,

Messieurs William BAUD, Jean-Luc BECKER, Philippe CARLES, Thierry CLOTA, Dominique DAMIANO, Bruno DELORME, François DE LEPINEY, Richard HEMIN, Eugène HERMITTE, Pascal LOUBEYRE, Gilbert MARCELLI, Nordine SAIHI, Samuel MONTGERMONT, Cédric RIBEIRO

Membres titulaires excusés

Mesdames Françoise DOUCET-LEVY Alexandra FARNOS, Laure GIMENO Florence DUPRAT, Sylvie MAILLET

Messieurs Alexandre BRESSY, Claude CHARD-HUTCHINSON, Simon CRETALLAZ, Thierry FRANCOU, Eric GUASCH, Pierre HELIAS, Xavier MATHIEU, Frédéric RUEL, Dominique TOLEDO, Remy VOLPS

Membres associés présents

Messieurs Patrice MOUNIER, Patrice PERROT, Alexandre DUBOIS, Christian BONNET

Membres associés excusés

Mesdames Marie-Laure BARON, Chantal BERNUSSET Anne BENEDETTI, Laurence CASTELAIN, Christèle COLLET, Aude GIRARD Adrienne PHILIPPE

Messieurs Marc ANDRE, Armand COINTIN, Alexandre DUBOIS, Christian BONNET, Didier LONGERON, Marc-André MERCIER

Monsieur Régis LAURENT déclare que 18 membres titulaires étant présents, le quorum est atteint et que l'assemblée générale peut valablement siéger et délibérer.



Recueil des délibérations adoptées

3. CODE DE L'URBANISME : VALIDATION DES AVIS EMIS DEPUIS LE 2 FEVRIER 2024

Monsieur le Président Gilbert MARCELLI cède la parole à Monsieur Tomas REDONDO pour commenter ces avis.

Monsieur Tomas REDONDO prend la parole en ces termes :

Considérant l'article L121-4 du code de l'Urbanisme qui associe les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales aux Personnes Publiques associées à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale et des Plans Locaux d'Urbanisme.

Considérant l'article R214-1 du code de l'Urbanisme et l'article L. 214-1 du même code qui prévoient que les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales sont consultées par les communes dans le cadre de l'instauration de droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés,

Considérant l'article 25 du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse qui prévoit que le Président bénéficie sur délibération de l'Assemblée Générale, d'une délégation de compétence pour exprimer au nom de la Chambre les avis requis par les lois et règlements sous réserve de rendre compte à l'Assemblée Générale des avis exprimés en application de la délégation qu'il a reçue,

Mais considérant également une décision en date du 19 décembre 2012 du Conseil d'État qui confirme que les avis qu'émet une CCI doivent être pris par une délibération de son Assemblée Générale eu égard au fait que si ces actes ne relèvent ni de l'administration ni du fonctionnement courant de la CCI, ils ne peuvent pas être délégués au titre de l'article L 712- du Code de Commerce à une autre instance, dont le Président,



Recueil des délibérations adoptées

Il est proposé à votre approbation les avis suivants émis depuis le 2 février 2024.

11/04/2024 Mairie d'Entraigues sur la Sorgue	Modification n°5 du PLU	Avis favorable
---	-------------------------	----------------

A l'issue de l'intervention de Monsieur Tomas REDONDO, Monsieur le Président MARCELLI reprend la parole en ces termes :

Je remercie Monsieur Tomas REDONDO pour son intervention et vous sollicite, Chères et Chers Collègues, pour la validation des avis émis.



Recueil des délibérations adoptées

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie

Inscrits	33
Quorum	17
Votants	18

Mmes et MM William BAUD, Jean-Luc BECKER, Philippe CARLES, Thierry CLOTA, Dominique DAMIANO, Bruno DELORME, François DE LEPINEY, Richard HEMIN, Eugène HERMITTE, Céline LAGET, Pascal LOUBEYRE, Roselyne MACARIO, Gilbert MARCELLI, Samuel MONTGERMONT, Catherine PANATTONI, Cédric RIBEIRO, Nordine SAIHI, Florence SENTILHES

Abstention	00
Contre	00
Pour	18

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

